

## Dispositif A TIRE D'AILE - Encaissement et réaffectation de la participation des partenaires

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le Dispositif A TIRE D'AILE a été mis en place en 1995 pour faciliter l'aide aux loisirs des jeunes Bisontins âgés de 16 à 25 ans.

En échange d'un projet d'utilité sociale de 20 heures effectuées par un jeune, 500 F en chèques vacances lui sont remis ainsi qu'une carte Avantage Jeunes.

Certains organismes partenaires du dispositif ont accueilli des jeunes en Projet d'Utilité Sociale. Le coût a été pris en charge par la Ville de Besançon.

\* 500 F en chèques vacances par projet d'utilité sociale ;

\* 1 % de prestations de service facturé par l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV) pour 500 F de chèques vacances ;

\* 20 F par Carte Avantages Jeunes.

La participation financière de ces organismes est sollicitée de la manière suivante :

**1 - La Mutualité du Doubs**, rue Claude Pouillet a accueilli en 1998, 4 jeunes en projet d'utilité sociale, soit :

4 x 500 F (Chèques Vacances)	2 000 F
1 % (Prestations de services)	20 F
4 x 20 F (Cartes Avantages Jeunes)	<u>80 F</u>
Soit au total	<b>2 100 F</b>

**2 - La Compagnie des Transports Bisontins**, rue de Trey a accueilli 6 jeunes en 1998, 2 en 1999 en projet d'utilité sociale, soit :

8 x 500 F (Chèques Vacances)	4 000 F
1 % (Prestations de services)	40 F
8 x 20 F (Cartes Avantages Jeunes)	<u>160 F</u>
soit au total	<b>4 200 F</b>

**3 - Le Service Action Culturelle et Vie Associative** a accueilli 2 jeunes en projet d'utilité sociale, soit :

2 x 500 F (Chèques Vacances)	1 000 F
1 % (Prestations de services)	10 F
2 x 20 F (Cartes Avantages Jeunes)	<u>40 F</u>
soit au total	<b>1 050 F</b>

4 - En accord avec la **Maison de Quartier de Rosemont Saint-Ferjeux**, avenue Ducat, cette association prend en charge le coût des projets d'utilité sociale des jeunes du quartier de l'Amitié : 10 jeunes en 1998, soit :

10 x 500 F (Chèques Vacances)	5 000 F
1 % (Prestations de services)	50 F
10 x 20 F (Cartes Avantages Jeunes)	<u>200 F</u>
soit au total	<b>5 250 F</b>

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter ces participations étant précisé que les recettes seront encaissées sur l'imputation 92.422.7478.47034.

- de réaffecter le montant total des recettes, soit 12 600 F, en dépenses sur l'imputation 92.422.6288.47034 (Chèques Vacances A TIRE d'AILE).

«**M. DUMONT** : Pour vous donner une idée du nombre des chantiers que réalisent les jeunes, on est entre 500 et 600 sur l'année 1998. On va essayer d'avoir une montée en puissance dans les années à venir. On a recruté un emploi jeune dont la mission est de trouver de nouveaux chantiers d'utilité sociale. C'est pourquoi vous avez reçu dans vos boîtes il y a peu de temps «un coup de main pour votre association», un document qu'on a remis à l'occasion du forum de la vie associative, pour démarcher les associations sur des chantiers d'utilité sociale. On pourra vous donner si vous le souhaitez le bilan des chantiers 1998 : une trentaine avec la Mutualité du Doubs pour le nettoyage et le tri des lunettes qui sont expédiées dans les pays du tiers monde, 75 jeunes sur l'été et d'autres sur les petites vacances avec Emmaüs, des chantiers aussi en partenariat avec la Police Nationale. A ce propos, vous aurez bientôt dans vos boîtes, réalisé en partenariat avec la Police Nationale et des jeunes des quartiers dans le cadre de chantiers A Tire d'Aile, un petit guide de la citoyenneté sur les droits et les devoirs des jeunes dans les quartiers, traitant du droit de vote, des drogues, de la toxicomanie, de la ceinture de sécurité, de la liberté d'expression, de la discrimination à l'emploi, des combats de rues, des armes, de la contrefaçon, de la prostitution, etc.».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Politique de la Ville, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 20 mai 1999.*